



Le don d'organes
peut sauver des vies.

Grâce à la générosité
des donneurs et de leur famille,
une vie s'arrête,
une autre reprend !

**Pour plus d'infos, contactez
la cellule de coordination locale
via l'adresse mail :
Pôle borain : do@epicura.be
Site d'Ath : do_ath@epicura.be**

Ne pas jeter sur la voie publique - Avril 2022.



EpiCURA
mon hôpital

Centre Hospitalier EpiCURA asbl
Siège social :
rue Louis Caty 136 - 7331 Baudour

T. : 078 / 150 170
www.epicura.be



Editeur responsable : François Burhin - Rue Louis Caty 136 - 7331 Baudour

**Don d'organes :
la cellule
de coordination
locale**

EpiCURA
mon hôpital

Le don d'organes permet de venir en aide à des personnes souffrantes, dont la vie est en danger suite au dysfonctionnement d'un organe. Toute personne peut donc se retrouver, à un moment de sa vie, en attente d'une greffe d'organe(s). EpiCURA s'implique activement dans la sensibilisation du public et de son personnel à la problématique du don d'organes.

La cellule de coordination locale d'EpiCURA

Depuis 2007, EpiCURA participe au projet GIFT du SPF Santé publique et a mis en place une cellule de coordination locale dans le but d'améliorer la détection et la gestion des donneurs dans les unités de soins intensifs. Ce dispositif permet aux patients en attente de greffe d'avoir accès à la transplantation plus rapidement.

L'équipe de coordination locale est composée de médecins et d'infirmiers de soins intensifs.

Basée au sein de ce service, elle peut être contactée via l'adresse mail **do@epicura.be**.

Qui peut être donneur ?

Chez EpiCURA, les organes sont prélevés uniquement sur des donneurs décédés, au bénéfice de personnes inscrites sur une liste d'attente.

Les médecins constatant le décès ou sachant celui-ci inévitable sont parfois amenés, sous des conditions précises, à évoquer le don d'organes avec les proches du patient. Malheureusement, le temps est compté pour permettre de transplanter aux receveurs des organes dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi la discussion d'un éventuel prélèvement est amenée assez rapidement à la famille lorsque la situation se présente.

Notons que certains organes peuvent être prélevés sur un donneur vivant (rein, morceau de foie). Ils sont alors destinés uniquement aux proches du donneur. EpiCURA ne pratique pas ces prélèvements.

Pourquoi est-il important d'exprimer son choix ?

Le décès d'un proche est souvent très chargé en émotions. Avoir préalablement discuté du don d'organes avec sa famille, ses amis permet aux proches de respecter la volonté du défunt.

Vous pouvez désormais enregistrer votre volonté concernant le don d'organes de trois façons : soit via la commune, soit via votre médecin généraliste, soit en ligne grâce à une plateforme mise en place par le gouvernement fédéral (rendez-vous sur Masanté.belgique.be). Le coordinateur de transplantation y a un accès permanent afin de prendre connaissance de la volonté du donneur potentiel.

En cas d'absence de décision, un avis est demandé à la famille

Comment s'effectue un prélèvement d'organes ?

Le prélèvement a lieu en salle d'opération, par des chirurgiens du centre de transplantation. Le corps est ensuite restitué à la famille afin qu'elle puisse continuer son processus de deuil. Le seul mot d'ordre est le RESPECT du donneur, pour cet acte de générosité.

Les patients nécessitant une greffe d'organes sont recensés sur une liste d'attente. Eurotransplant, un organisme rassemblant plusieurs pays, tient à jour la liste d'attente et permet d'attribuer au mieux les organes, selon des critères bien définis et selon le degré d'urgence. Le tout se fait bien évidemment de façon anonyme.

Les organes qui peuvent être prélevés sont le cœur, les poumons, les reins, le foie, les intestins, le pancréas, et les tissus (os, peau, cornée, valves cardiaques).

